

Xtrackers (IE) plc

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande
Numéro d'immatriculation : 393802

Circulaire aux Actionnaires et Avis d'Assemblée générale extraordinaire du

Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG Screened UCITS ETF
ISIN : IE00BM67HJ62

(le Compartiment)

Ce document est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures que vous devez prendre, veuillez consulter votre agent de change, directeur de banque, avocat, comptable ou autre conseiller financier indépendant. Les administrateurs de Xtrackers (IE) plc (la Société) assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent document à la date de publication de celui-ci. Si vous avez vendu ou transféré l'ensemble de vos actions dans le Compartiment, veuillez transmettre le présent document à l'acquéreur ou au cessionnaire, ou bien à l'agent de change, à la banque ou à tout autre agent par le biais duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), pour transmission à l'acquéreur ou au cessionnaire dans les plus brefs délais.

À moins que le contexte ne s'y oppose ou que ceux-ci soient définis autrement, les termes portant une majuscule et utilisés dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans la dernière version du prospectus de la Société et du supplément publié à l'égard du Compartiment.

19 juin 2024

19 juin 2024

Xtrackers (IE) plc (la « Société »)
Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG Screened UCITS ETF
ISIN : IE00BM67HJ62 (le « Compartiment »)

Cher Actionnaire,

Cette lettre a pour but de vous informer, en qualité d'Actionnaire, que les administrateurs de la Société (les « **Administrateurs** ») ont décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du Compartiment le 17 juillet 2024 à 10 h 00 (heure de Dublin) au 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande (l'« **Assemblée** » ou l'« **AGE** »). Les termes définis utilisés, sauf mention contraire dans le présent document, ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») et le supplément publié à l'égard du Compartiment (le « **Supplément** »).

L'objet de l'Assemblée

L'objet de l'Assemblée est de permettre aux Actionnaires d'examiner une modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment et certaines autres modifications détaillées ci-dessous.

Modification de l'Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement actuel du Compartiment est de suivre la performance, nette de frais et dépenses, de l'Actif sous-jacent, à savoir l'indice MSCI EM Select ESG Screened Index (l'« **Indice de Référence actuel** »). L'Indice de Référence actuel est basé sur l'indice MSCI Emerging Markets Index (l'« **Indice Parent actuel** »), qui vise à refléter la performance des actions d'entreprises de grande et moyenne capitalisation sur les marchés émergents. L'Indice de Référence actuel est composé de sociétés de l'Indice Parent actuel qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») minimaux.

Il est proposé de remplacer l'objectif d'investissement du Compartiment afin de suivre la performance nette de frais et dépenses d'un indice, qui vise à refléter la performance des actions d'entreprises de grande et moyenne capitalisation des marchés émergents mondiaux, à l'exclusion de la Chine.

Nouvelle Politique d'Investissement

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, la politique d'investissement du Compartiment sera modifiée de manière à refléter que le Compartiment sera désormais un Compartiment à réplication totale et pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment visera à répliquer ou suivre la performance, nette de frais et dépenses, de l'indice MSCI Emerging Markets ex China Index (le « **Nouvel Indice de Référence** »). En raison de la nature concentrée du Nouvel Indice de Référence, dans des circonstances de marché exceptionnelles, il est proposé que le Compartiment bénéficie du seuil de diversification du risque majoré de 35 % pour un seul émetteur, comme l'autorise la Banque centrale d'Irlande.

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Compartiment continuera d'adopter une Politique d'Investissement Direct.

Présentation du Nouvel Indice de Référence

Le Nouvel Indice de Référence est administré par le même administrateur d'indice que l'Indice de Référence actuel, à savoir MSCI Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

Le Nouvel Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant, reflétant la performance de sociétés à grande et moyenne capitalisation des

Enregistrée à Dublin, en Irlande, en tant que société d'investissement à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments. Numéro d'immatriculation : 393802. Siège social stipulé précédemment. Administrateurs : Tom Murray (Irlandais), Michael Whelan (Irlandais), Gerry Grimes (Irlandais), Julien Boulliat (Français), Philippe Ah-Sun (Britannique), Roberto Cesca (Italien).

marchés émergents mondiaux, à l'exclusion de la Chine, identifiés selon le cadre de classification des pays de l'Administrateur de l'Indice.

Les autres différences notables entre l'Indice de Référence actuel et le Nouvel Indice de Référence comprennent, notamment, les éléments suivants :

- **ESG** : L'Indice de Référence actuel applique certains critères et sélections ESG et le Compartiment promeut actuellement certaines caractéristiques, notamment environnementales et sociales, et est soumis aux exigences de publication d'un produit financier en vertu de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié (« **SFDR** »).

Le Nouvel Indice de Référence n'applique pas de sélections ESG et, suite aux modifications proposées, le Compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable ni de réduction des émissions de carbone. Par conséquent, le Compartiment sera soumis aux exigences en matière de publication d'un produit financier en vertu de l'Article 6 du SFDR.

Des informations complémentaires sur la méthodologie indicielle du Nouvel Indice de Référence sont disponibles à l'adresse suivante : www.msci.com.

Modification de la dénomination du Compartiment

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, celui-ci sera renommé **Xtrackers MSCI Emerging Markets ex China UCITS ETF**.

Modifications apportées au texte de prêt de titres

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, le texte du Supplément relatif au prêt de titres sera modifié de manière à prévoir que, lorsque le Compartiment conclut des Opérations de Prêt de Titres, la garantie reçue au titre de ces opérations ne sera plus exigée pour assurer la conformité aux normes ESG.

Afin d'éviter toute ambiguïté, suite aux modifications proposées, le Compartiment pourra toujours conclure des Opérations de Prêt de Titres.

Modifications apportées aux frais du Compartiment

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, la Commission de Société de Gestion de la catégorie d'actions 1C du Compartiment sera réduite de « Jusqu'à 0,06 % par an » à « Jusqu'à 0,04 % par an ». Par conséquent, la Commission globale de la catégorie d'actions 1C du Compartiment sera réduite de « Jusqu'à 0,18 % par an » à « Jusqu'à 0,16 % par an ».

Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune modification ne sera apportée au profil de risque du Compartiment. Un résumé de toutes les modifications proposées figure en Annexe 1.

Approbation des Actionnaires

Toute modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que décrite ci-avant est soumise à l'approbation par résolution ordinaire des Actionnaires du Compartiment.

À cette fin, l'Assemblée a été convoquée et se déroulera au 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, le 17 juillet 2024, aux heures stipulées dans l'avis ci-joint. L'avis officiel de l'Assemblée et le Formulaire de procuration sont joints aux présentes (en Annexe 2).

Le quorum nécessaire pour l'Assemblée est d'un Actionnaire présent (en personne ou par procuration) habilité à voter dans le cadre des questions devant être traitées. Si le quorum n'est pas atteint au terme d'un délai de trente (30) minutes à compter de l'heure fixée pour l'Assemblée, ou s'il n'est plus respecté

Enregistrée à Dublin, en Irlande, en tant que société d'investissement à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments. Numéro d'immatriculation : 393802. Siège social stipulé précédemment. Administrateurs : Tom Murray (Irlandais), Michael Whelan (Irlandais), Gerry Grimes (Irlandais), Julien Boulliat (Français), Philippe Ah-Sun (Britannique), Roberto Cesca (Italien).

au cours de l'Assemblée, l'Assemblée sera ajournée jusqu'à 10 h 00 (heure de Dublin) le 24 juillet 2024 sans nouvel avis aux Actionnaires. Le quorum lors de l'assemblée ajournée sera constitué desdits Actionnaires présents lors de l'assemblée ajournée en personne ou par procuration et une personne autorisée à être comptabilisée dans le quorum présente lors de toute assemblée ajournée suffira à constituer le quorum. La résolution sera proposée lors de l'assemblée ajournée de la manière décrite ci-avant.

L'avis stipule le texte de la résolution devant être proposée lors de l'Assemblée. La résolution sera proposée en tant que résolution ordinaire, ce qui signifie que plus de 50 % du nombre total de votes exprimés est nécessaire pour que la résolution soit adoptée par l'Assemblée. Si la résolution est adoptée à la majorité requise, elle liera de façon contraignante tous les Actionnaires du Compartiment, quelle que soit la façon dont ils ont voté ou qu'ils aient voté ou non, et les modifications proposées sont censées prendre effet et être reflétées dans un Supplément révisé le 31 juillet 2024 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Droit de participer et de voter

Veillez noter que vous n'avez le droit de participer et de voter à l'Assemblée (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un actionnaire enregistré. Étant donné que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement du Dépositaire central de titres international (« **DCTI** », International Central Securities Depository) et que Citivic Nominees Limited est l'unique actionnaire enregistré du Compartiment dans le cadre du modèle de règlement du DCTI (l'« **Actionnaire Enregistré** »), les investisseurs du Compartiment doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant). Si un investisseur a investi dans le Compartiment par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, il doit contacter cette entité pour lui fournir des instructions de vote.

La Société précise que seuls les membres apparaissant au Registre des Membres de la Société à 10 h 00 le 16 juillet 2024 ou, si l'Assemblée est ajournée, à 18 h 00 deux jours avant l'assemblée ajournée (la « **Date d'enregistrement** »), sont autorisés à assister, à prendre la parole, à poser des questions et à voter à l'Assemblée ou, le cas échéant, à tout ajournement de celle-ci et ne peuvent voter que pour le nombre d'actions enregistrées à leur nom à ladite heure. Les modifications apportées au Registre des Membres après la date d'enregistrement ne seront pas prises en considération pour la détermination du droit de toute personne à assister à l'Assemblée ou à tout ajournement de celle-ci et à y voter.

Nomination des mandataires

Un formulaire de procuration à remplir par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas des Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.

Pour être valable, le formulaire de procuration dûment rempli et signé, accompagné d'une copie du pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être déposé par les Actionnaires Enregistrés aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, IFSC, 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, avant l'heure fixée pour l'Assemblée ou tout ajournement de celle-ci. Toute modification du formulaire de procuration doit être paraphée par la personne qui l'a signé.

Renseignements complémentaires

Des copies du Supplément existant et du Supplément proposé sont disponibles pour examen durant les heures d'ouverture de bureau habituelles à compter de la date de la présente circulaire jusqu'à l'heure de l'Assemblée (et de toute assemblée ajournée), y compris durant lesdites assemblées, au bureau du Conseiller juridique de la Société, A&L Goodbody, IFSC, 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande.

Enregistrée à Dublin, en Irlande, en tant que société d'investissement à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments. Numéro d'immatriculation : 393802. Siège social stipulé précédemment. Administrateurs : Tom Murray (Irlandais), Michael Whelan (Irlandais), Gerry Grimes (Irlandais), Julien Boulliat (Français), Philippe Ah-Sun (Britannique), Roberto Cesca (Italien).

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations concernant l'Assemblée auprès des bureaux des représentants étrangers ou en envoyant un e-mail à l'adresse Xtrackers@dws.com

Si vous avez des questions ou des doutes concernant les informations contenues dans le présent avis, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse ci-avant.

Conclusion

Les Administrateurs sont d'avis que la modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment décrite ci-avant sert au mieux les intérêts des Actionnaires du Compartiment et vous recommandent donc de voter en faveur de la résolution stipulée dans l'Avis ci-joint.

Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente circulaire.

Nous vous remercions pour votre soutien continu vis-à-vis de la Société.

Sincères salutations,

Administrateur
Pour et au nom de
Xtrackers (IE) plc

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Nom actuel du Compartiment	Nouveau nom du Compartiment	Indice de Référence Actuel	Nouvel Indice de Référence	Administrateur de l'Indice (aucune modification)
Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG Screened UCITS ETF	Xtrackers MSCI Emerging Markets ex China UCITS ETF	MSCI EM Select ESG Screened Index	MSCI Emerging Markets ex China Index	MSCI Limited

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DES FRAIS

Catégorie d'actions/Code ISIN	Commission actuelle de la Société de Gestion	Nouvelle commission de la Société de Gestion	Commission de plate-forme (aucune modification)	Commission globale actuelle	Nouvelle Commission globale
1C / IE00BM67HJ62	Jusqu'à 0,06 % par an	Jusqu'à 0,04 % par an	Jusqu'à 0,12 % par an	Jusqu'à 0,18 % par an	Jusqu'à 0,16 % par an

Enregistrée à Dublin, en Irlande, en tant que société d'investissement à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments. Numéro d'immatriculation : 393802. Siège social stipulé précédemment. Administrateurs : Tom Murray (Irlandais), Michael Whelan (Irlandais), Gerry Grimes (Irlandais), Julien Boulliat (Français), Philippe Ah-Sun (Britannique), Roberto Cesca (Italien).

ANNEXE 2

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
du
Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG Screened UCITS ETF
ISIN : IE00BM67HJ62 (le « Compartiment »)

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'une Assemblée générale extraordinaire du Compartiment se déroulera à 10 h 00 (heure de Dublin) le 17 juillet 2024 au 3 Dublin Landings North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, afin d'étudier, et si les Actionnaires le jugent approprié, d'adopter la résolution suivante :

Par résolution ordinaire :

1. Que la modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 19 juin 2024 soit, par la présente, approuvée.

Et que toute autre question présentée de façon appropriée à l'Assemblée soit examinée.

Sur ordre du Conseil d'Administration

Pour et au nom de
Goodbody Secretarial Limited
Secrétaire
17 juillet 2024

FORMULAIRE DE PROCURATION
(à remplir uniquement par l'Actionnaire Enregistré)
XTRACKERS (IE) PLC
(la Société)

Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG Screened UCITS ETF
ISIN : IE00BM67HJ62

(le « **Compartiment** »)

Je/Nous,

_____ , en
qualité d'Actionnaire(s) du Compartiment susmentionné, désigne/ons, par la présente, le Président de
l'assemblée ou, à défaut, Sarah O'Donovan ou, à défaut, un autre représentant de Goodbody
Secretarial Limited ou A&L Goodbody ou _____
pour voter en mon/notre* nom et pour mon/notre* compte lors de l'Assemblée générale extraordinaire
du Compartiment devant se tenir à 10 h 00 le 17 juillet 2024 et lors de tout ajournement de ladite
assemblée.

* Veuillez supprimer la mention inutile

Signature : _____ Date : _____

Veillez indiquer par un « X » dans l'espace prévu à cet effet la façon dont vous souhaitez que votre
vote soit exprimé. Sauf instructions contraires, le mandataire votera ou s'abstiendra de voter en fonction
de ce qu'il juge opportun.

Résolution ordinaire	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. Que la modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 19 juin 2024 soit, par la présente, approuvée.			

Remarques :

1. Ce formulaire de procuration à remplir uniquement par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.
2. Pour être valide, l'Actionnaire Enregistré doit remplir et renvoyer ce formulaire de procuration (ainsi que le pouvoir ou toute autre autorisation, le cas échéant, en vertu duquel/de laquelle il est signé ou une copie certifiée par acte notarié dudit pouvoir ou de ladite autorisation) **au plus tard 24 heures avant l'heure fixée de l'Assemblée générale extraordinaire** ou de tout ajournement de celle-ci, aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, IFSC, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande (fax : + 353 1 1649 2649 ou par e-mail à l'adresse gslfunds@algoodbody.com), à l'attention de Sarah O'Donovan.
3. Veuillez insérer votre/vos nom(s) et adresse(s) en **CARACTÈRES GRAS** puis signer et dater le formulaire.
4. Tout amendement doit être paraphé.
5. Si vous souhaitez désigner en qualité de mandataire une personne autre que le Président de l'Assemblée générale extraordinaire, veuillez insérer en lettres d'imprimerie le nom complet de la personne de votre choix. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.
6. Le mandataire choisira, à son entière discrétion, la façon dont il/elle vote ou s'il ou si elle vote ou s'abstient de voter à l'égard de la résolution si aucune instruction n'est donnée concernant chacune des résolutions, et à l'égard de toute question ou toute résolution traitée lors de l'Assemblée générale extraordinaire autre que la résolution à laquelle il est fait référence dans l'Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.
7. Si le mandant est une entreprise, le présent formulaire de procuration doit être attesté par le cachet ou la signature d'un responsable de l'entreprise ou d'un mandataire dûment autorisé pour le compte de celui-ci. Dans le cas d'Actionnaires conjoints, n'importe quel Actionnaire peut signer, mais le nom de tous les détenteurs conjoints doit figurer. Dans l'éventualité où plusieurs détenteurs conjoints soumettraient des votes, le vote de l'actionnaire dont le nom apparaît en premier dans le registre des membres sera accepté à l'exclusion de tous les autres.
8. Le fait de remplir et de renvoyer le formulaire de procuration n'empêche pas les Actionnaires Enregistrés de participer et de voter à ladite Assemblée générale extraordinaire, si tel est leur souhait.
9. Si vous détenez des actions dans la Société par le biais du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), le formulaire de procuration, qui indique au représentant la procédure à suivre pour voter, doit être renvoyé au DCTI concerné ou au participant concerné d'un DCTI suffisamment en avance par rapport à l'heure à laquelle doit se tenir l'Assemblée générale extraordinaire, de telle sorte que celui-ci puisse remplir et déposer le formulaire de procuration au siège social de la Société conformément à la procédure stipulée ci-avant.